



Police

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics. En outre, elle :

- exerce la police judiciaire
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- assure, en collaboration avec les polices municipales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi

[En savoir plus ...](#)

Poste de gendarmerie de Château-d'Oex :

Rue de la Gare 10, 1660 Château-d'Oex, tél 026 557 31 21, fax 026 557 31 25

- accueil au guichet du lundi au vendredi de 07h30 à 12h et de 13h à 17h (en fonction des interventions)
 - en-dehors de ces horaires, des ouvertures sont également possibles sur rendez-vous (tél. 026 557 31 21)
 - au vu de l'emplacement de nos locaux à la rue de la Gare 10, au dessus des guichets du MOB, un interphone a été installé afin de permettre aux **personnes à mobilité réduite** de nous contacter sans avoir à monter les escaliers. Tout comme la ligne fixe, les appels passés sur cet interphone sont déviés sur un téléphone portable, en cas d'absence, durant les horaires d'ouverture.
 - en dehors de ces heures, lorsqu'un poste de gendarmerie est occupé, il est de facto ouvert au public. De plus, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous pour dépôt de plainte par exemple. Pour les plaintes suivantes :
-
- vol simple, contre inconnu et sans signalement d'auteur ;
 - dommages à la propriété sur un objet ou un véhicule

Il existe également la possibilité de déposer une E-plainte pénale [ici](#)

EN CAS D'URGENCE : 117